Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 201012-03)

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt et le douze du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le six octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFIET, Manu PORTET,Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Jean-Philippe OUSTALET a donné pouvoir à M. Francis TAMBOURINDEGUY, Michel LAMARQUE a donné pourvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :
BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2020 de la commune a été voté le 3 février 2020. Celui-ci n'avait intégré ni la reprise des résultats 2019, ni les restes à réaliser, qui n'étaient pas connus à cette date.

Il y a donc lieu aujourd'hui de tenir compte de ces éléments. Le budget primitif doit ainsi être corrigé dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Sont présentés les éléments suivants :

I – Section fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 12 188 K€.
Il a été reporté, conformément à la délibération de l'affectation du résultat 2019, 1 647 K€ au niveau des recettes de fonctionnement, permettant un transfert à la section investissement plus important. De plus, la crise sanitaire a eu des conséquences importantes sur l'activité des services et donc sur le budget.

Section fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	BP 2020	BS 2020
011	Charges à caractère général	2 691 792	2 746 725	2 620 300
012	Charges de personnel et frais	4 793 879	4 985 000	5 040 000

	assimilés			
014	Atténuations de produits	143 837	147 000	147 000
022	Dépenses imprévues		20 000	20 000
65	Autres charges de gestion courante	686 153	713 700	716 000
66	Charges financières	218 536	212 000	212 000
67	Charges exceptionnelles	141 737	60 000	70 000
68	Dotation provisions (semi-budgétaires)	60 000	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT. (DRF)		**8 735 934**	**8 884 425**	**8 825 300**
023	Virement à la section d'invest.	-	1 370 056	2 762 760
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	442 852	500 000	600 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**9 178 786**	**10 754 481**	**12 188 060**

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuent d'environ 59 K€.

- Le chapitre 011 des frais à caractère général affiche une diminution de 126 K€, pour atteindre 2 620 K€.

- Certaines actions n'ont pu se réaliser. Il convient de reprendre certains crédits :
  - Des animations culturelles / estivales annulées : - 80 K€
  - Le ramassage scolaire, les sorties ALSH /service jeunesse, la participation à l'AAFS (garde petite enfance) ont été réduits : - 44 K€
  - Quelques interventions sur les bâtiments, les véhicules en baisse : - 10 K€
  - Par ailleurs, les dépenses globales « COVID » atteignent sur ce chapitre 56 K€ (produits d'hygiène +20 K€, petits équipements comme les masques/gants/visières +16 K€, communication / organisations notamment pour les « plages dynamiques » et sécurités pour les foires et marchés, prestations de remplacements d'agents +10 K€).

- Le chapitre (012) des frais de personnel et assimilés (dont la prestation du SDIS pour la surveillance des plages) représente 5 040 K€ soit 57,1 % des DRF. La différence avec le budget primitif de 55 K€ s'explique par :
  - 10 K€ de versement de la prime COVID
  - 30 K€ de remplacement sur 4 mois d'agent en congés maternité
  - 13 K€ pour la prolongation du contrat de l'agent chargé de l'inventaire du patrimoine
  - 2 K€ d'ajustement divers.

- Les autres chapitres (65, 66) des charges courantes (chap.65) et des frais financiers restent stables par rapport aux prévisions du budget principal soit 716 K€ pour le chapitre 65 et 212 K€ pour le chapitre 66.

Section fonctionnement – recettes

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	BP 2020	BS 2020
013	Atténuation de charges	58 532	30 000	40 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 251 016	1 145 000	966 700
73	Impôts et taxes	8 219 128	8 084 451	7 951 091
74	Dotations & participations	951 091	1 000 000	1 051 555
75	Autres charges de gestion courante	419 729	380 000	280 000
76	Produits financiers	38	30	30
77	Produits exceptionnels	236 510	10 000	146 000
78	Reprise de provisions		60 000	60 000
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT(RRF)		**11 136 044**	**10 709 481**	**10 495 376**
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	35 634	45 000	45 000
002	Report résultat N-1			1 647 684
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**11 171 678**	**10 754 481**	**12 188 060**

Si les recettes augmentent du fait du report du résultat 2019, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) apparaissent à la baisse de 214 K€. Malgré des ajustements liés aux informations arrivées après le vote de budget primitif, la crise sanitaire explique cette chute. Vous trouverez ci-dessous les précisions par chapitre :

- Le chapitre (73) des impôts et taxes passe de 8 084 K€ au budget primitif à 7 951 K€ :
  - Les impôts locaux (taxe d'habitation & taxes foncières) sont à ajuster de + 47 K€ suite à la notification des bases fiscales et au vote des taux (cf délibération du 23/05) ;
  - Les taxes additionnelles aux droits de mutations dont nous espérions 750 K€ budget initial, sont diminuées par prudence à 700 K€ ;
  - La taxe de séjour est, elle aussi, baissée à 450 K€ alors que nous avions inscrit 550 K€. Nous n'aurons les informations qu'en toute fin d'année.
  - La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est revue à la baisse puisque il a été décidé une exonération de 33 % dans le cadre du plan de soutien aux commerçants.

- Le chapitre (74) des dotations et subventions progresse par rapport au budget initial de 52 K€ du fait des notifications de Dotation Globale de Fonctionnent (DGF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR), et compensations fiscales légèrement plus importantes que les estimations initiales.

- Les chapitres (70) des produits de gestion courantes et (75) des autres produits sont plus sensibles à la crise sanitaire et perdent globalement 279 K€ :

- Le chapitre 70 regroupe les facturations de services et d'occupation de domaine public. Certaines recettes ne seront pas facturées comme la cantine du fait du confinement et des mesures prises au déconfinement. Par ailleurs, il avait été aussi décidé dans le cadre du plan de soutien à l'activité économique des exonérations pour les écoles de surf notamment.
- Le chapitre 75 correspondant aux loyers encaissés diminue de 100 K€ toujours lié au plan de soutien à l'économie.

➢ Enfin le chapitre 77 des recettes exceptionnelles progresse de 136 K€ puisque nous avons reçu le remboursement suite au contentieux engagé contre l'État de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 2015 non appliquée par erreur.

Ainsi il est prévu une baisse de notre capacité d'autofinancement de 155 K€ due à une perte de recettes de 458 K compensée par des ajustements à hauteur de 244 K€ et par des économies sur les dépenses de fonctionnement de 59 K€.

II – Section Investissement

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	Restes à réal. 2019	BP 2020	Prop nouvelles BS 2020	BS total (prop+RàR) 2020
20	Immob incorp.	88 781	45 600	266 000	296 000	341 600
204	Subv d'équip.	-	-			
21	Immob corp.	441 603	233 228	378 000	479 500	712 728
23	Immob en cours	7 645 284	1 466 574	3 243 500	3 112 000	4 578 574
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		**8 175 668**	**1 745 402**	**3 887 500**	**3 887 500**	**5 632 902**
10	Dotation, fonds divers	41 915	-			-
16	Emprunts	922 638	-	1 004 000	990 000	990 000
27	Autres immob financières	-	89 200	-	-	89 200
020	Dépenses imprévues	-	-	-	230 290	230 260
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVEST.		**9 140 221**	**1 834 602**	**4 891 500**	**5 107 790**	**6 942 362**
040	Opér d'ordre de transfert entre sections	35 634	-	45 000	45 000	45 000
001	Report déficit année précédente	-	-		1 440 925	1 440 955
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**9 175 855**	**1 834 602**	**4 936 500**	**6 593 714**	**8 428 317**

En intégrant les restes à réaliser (1 835 K€), les dépenses réelles d'investissement atteignent 6 942 K€. Les crédits des dépenses d'équipements restent les mêmes mais sont répartis différemment (cf colonne des « propositions nouvelles BS ») :

➢ Au niveau des projets structurants, nous avions prévu 1 437 K€, et il est proposé 1 272 K€ :
- •Aménagement de la vallée de l'Uhabia : 361 K€ (contre 545 K€ au BP) ;
- •L'aménagement de la place & abords : 100 K€ ;
- •L'extension de l'école maternelle : 135 K€ ;
- •Vélodyssée & rond point Maité Barnetche : 30 K€ ;
- •Cuisine centrale : 20 K€ ;
- •Bibliothèque / anciennes écoles : 60 K€ (contre 41 K€ au BP)
- •Aménagement urbain Atherbea : 566 K€

Les crédits des bâtiments, de la voirie, du littoral, des aménagements extérieurs, et de l'éclairage public restent stables par rapport au budget primitif à 2 265 K€ contre 2 206 K€.

➢ Les autres dépenses d'investissement progressent par comparaison au budget initial de 105 K€ : 350 K€ au BS contre 245 K€ au BP. Sont ajoutés :
- •+30 K€ pour des acquisitions foncières ;
- •+5 K€ pour l'informatique (équipement « COVID ») ;
- •+15 K€ pour le pôle jeunesse pour du matériel complémentaire et pour réaliser une étude « carte scolaire » ;
- •+30 K€ pour le pôle culture liés à des rafraîchissements et des équipements de la salle Beheria ;
- •+25 K€ pour des matériels « COVID » (équipements de plexiglas, de distributeurs) et une étude sur la sécurité urbaine.

Concernant la dette, elle se situait à 9 540 K€ au 01/01/2020. Nous n'aurons finalement pas à recourir à l'emprunt cette année, nous devrions donc nous désendetter pour avoir un encours de dette à 8 568 K€ au 31/12/2020.

Au 1er janvier 2020, nous avions 23 emprunts, pour un taux moyen de 2,21 %. Notre dette est constituée de 75,4 % d'emprunts à taux fixe et donc 24,6 % à taux variables.

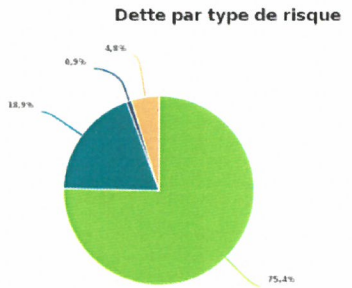

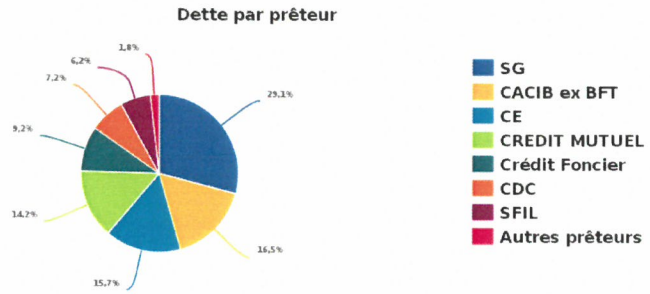

Section d'investissement – Recettes

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	Restes à réal. 2019	BP 2020	Prop nouvelle BS 2020	BS total (prop+RàR) 2020
10	Dotations, dons et réserves	4 006 066	50 140	1 791 000	3 319 634	3 369 774
13	Subventions	1 092 799	1 596 783	0	84 000	1 680 783
16	Emprunts	3 300 000	-	1 270 444	0	0
23	Avances et acomptes versés sur commandes d'immob	3 196		0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES		**8 402 061**	**1 646 923**	**3 061 444**	**3 403 634**	**5 050 557**

D'INVESTISSEMENT						
024	Produits de cession des immob.	-		5 000	15 000	15 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	442 852		500 000	600 000	600 000
021	Virement de la section fonctionnement	-		1 370 056	2 762 760	2 762 760
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**8 844 913**	**1 646 923**	**4 936 500**	**6 781 394**	**8 428 317**

Les recettes d'investissement sont composées :

- Au chapitre 10 du FCTVA dont la déclaration est en cours d'instruction, des taxes d'aménagement qui sont revues à la baisse compte tenu de l'avancement actuel, et des diverses participations notamment le PUP pour l'aménagement urbain Atherbea. L'affectation du résultat au 1068 a aussi été intégrée.

- Des subventions (chapitre 13) pour 1 681 K€ avec les restes à réaliser. Il reste à ce jour à percevoir 686 K€ dont particulièrement les soldes des diverses aides dont 382 K€ concernant la bibliothèque.

Les indicateurs financiers sont donc les suivants :

	2017	2018	2019	2020 BP	2020 BS	Seuil d'alerte national (DGFIP)
Ratio de désendettement (en année)	3,2	3,2	4,0	4,7	5,1	12
Ratio d'endettement (en %)	76,3 %	67,3%	85,6 %	80,5 %	81,6 %	154 %

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adopter le budget supplémentaire décrit ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 15/10/20
et publication ou notification du
20/10/2020

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».